



ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1715

AVIS PUBLIC est donné, par le soussigné, que le conseil municipal de Ville de Bécancour a adopté, à sa séance du 10 juillet 2023, le règlement numéro 1715 intitulé : « **Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 2 264 000 \$ pour l'acquisition de véhicules pour la Direction du service incendie et de la sécurité publique (Parapluie)** ».

Ce règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter, au terme de la procédure d'enregistrement tenue à cette fin le 19 juillet 2023, et par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 10 août 2023.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Ce règlement est déposé dans les archives de la Ville à l'hôtel de ville, au 1295 avenue Nicolas-Perrot, Bécancour, G9H 1A1, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance au cours des heures régulières de bureau.

Ville de Bécancour, le 23 août 2023.

M^e Sébastien Rheault
Assistant-greffier de la Ville